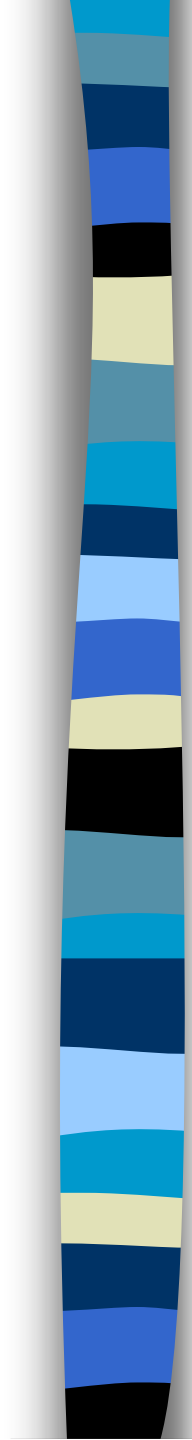




LE PARENT-CORRESPONDANT DE CLASSE



Extrait du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale N° 30 du 5.9.85

L'équipe pédagogique des enseignants de la classe ou du groupe d'élève, réunie sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, constitue le conseil des professeurs.

Le conseil des professeurs évalue les résultats scolaires obtenus par les élèves et, compte-tenu des vœux exprimés par la famille ou l'élève majeur, **élabore** des propositions d'orientation et éventuellement de redoublement pour chaque élève.

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves. Sur la base d'évaluation des résultats scolaires établie par le conseil des professeurs de la classe ou du groupe d'élèves dans le cadre du suivi pédagogique des élèves, il examine **le comportement scolaire** de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif médical et social apporté par ses membres. Il examine dans les mêmes conditions, les propositions d'orientation ou de redoublement élaborés par le conseil des professeurs et après qu'il ait pris en compte tous les éléments d'informations complémentaires recueillis à la demande, ou avec l'accord de la famille ou de l'élève majeur, **il arrête les propositions d'orientation** qui sont ensuite notifiées par le chef d'établissement à la famille ou à l'élève majeur.



LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

- **Représente** toutes les familles
- Est à la **disposition** de **toutes** les familles de la classe
- **Participe** aux conseils de classe
- **Assure** un rôle d'accueil, d'information et de soutien

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

QUI ?

Ses fonctions

- Il assure la liaison entre les familles de la classe et l'équipe éducative
- Il est en lien privilégié avec le professeur principal
- Il contribue à instaurer un climat de confiance,
- Il est interlocuteur privilégié du conseil d'administration des APEL.

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

QUI ?

Ses qualités

- Il fait preuve de discrétion et de discernement,
- Il est disponible, à l'écoute des autres
- Il est accueillant, patient, tolérant
- Il est responsable, dynamique, créatif
- Il est ouvert au dialogue

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

COMMENT ?

- Le parent correspondant est choisi pour un an en concertation APEL/Chef d'établissement
- Il est volontaire pour assurer cette fonction,
- Il accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement,
- Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents de la classe en tant que représentant de l'association de parents.
- Il doit être accepté et reconnu comme partenaire par la communauté éducative.

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

Où et quand ?

■ Au conseil de classe

- ✓ **Avant** il est à l'écoute des familles et recueille les observations
- ✓ **Pendant** il a un rôle consultatif. Dans l'intérêt de chaque élève et au nom de tous les parents, il est un interlocuteur attentif. Après concertation avec les familles il peut retransmettre informations et questions,
- ✓ **Après** il est responsable d'un rendu-compte qu'il soumet au chef d'établissement ou au professeur principal avant transmission aux parents de la classe.

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

Avec qui ?

Le parent correspondant agit en lien avec tous les membres de la communauté éducative dans l'intérêt de chaque élève

L'équipe
éducative

Les élèves
délégués

Les autres
parents
engagés

LE PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE

Ce qu'il doit éviter

- ☹ Agir seul
- ☹ Ne voir le collège qu'à travers son propre enfant
- ☹ Avoir une attitude systématiquement critique
- ☹ Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs
- ☹ Empêcher le dialogue parents/professeurs, ou s'y imposer
- ☹ Colporter les rumeurs
- ☹ Ne pas rendre compte aux autres parents de la classe
- ☹ Donner son interprétation toute personnelle aux comptes rendus de la réunion